



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service central de législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 15 décembre 2016

**Concerne:** Réponse à la question parlementaire n° 2598 du 29 novembre 2016 de Monsieur le Député Gusty Graas  
**Réf. :** 81ax32873

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 2598 de Monsieur le Député Gusty Graas concernant « l'indemnisation des médecins inscrits à la formation spécifique en médecine générale ».

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

**La Ministre de la Santé,**

  
**Lydia MUTSCH**



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2598 de Monsieur le Député Gusty Graas concernant « l'indemnisation des médecins inscrits à la formation spécifique en médecine générale ».**

---

La réponse à la question de l'honorable Député est étroitement liée aux différentes études qui sont actuellement en cours concernant le développement de la formation médicale au Luxembourg. A l'heure actuelle, les analyses des deux groupes de travail sont sur le point d'être achevées. Les groupes de travail précités, rassemblant des représentants de l'Université du Luxembourg, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Ministère de la Santé et des hôpitaux luxembourgeois, ont pour mission de remettre, avant la fin de cette année, leurs rapports aux deux membres du Gouvernement plus directement concernés, à savoir la Ministre de la Santé et le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin de mettre le Gouvernement en mesure de prendre une décision. Les deux groupes de travail précités sont donc en train d'étudier deux volets distincts :

1. Le premier groupe est chargé d'analyser la question de savoir comment un premier cycle d'études médicales pourrait être mis en place au sein de l'Université du Luxembourg et de déterminer les coûts d'une telle formation ainsi que l'accès au deuxième cycle des études médicales, en collaboration avec une ou plusieurs universités partenaires. Ce groupe de travail est sous la tutelle directe du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour plus de détails concernant ce volet, il est renvoyé à la réponse de Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à la question parlementaire N° 2408 de Madame la Députée Martine Hansen.
2. Le second groupe a pour mission d'analyser la question de savoir comment la 'formation spécifique en médecine générale' pourrait être professionnalisée avec son intégration définitive dans l'Université du Luxembourg et de vérifier si d'autres formations de spécialisation pourraient présenter un intérêt pour le Luxembourg. Il s'agit donc d'analyser l'opportunité de l'établissement d'une ou de plusieurs formations de spécialisation médicale dans des disciplines comme la neurologie, l'oncologie ou d'autres, sachant que la formation spécifique en médecine générale existe déjà à l'Université du Luxembourg. Il va ainsi de soi que les conditions financières, avec entre autres les indemnités prévues pour les médecins en formation, devront être non seulement cohérentes quelle que soit la spécialisation choisie, mais que ces dernières devront également être dans la même lignée que celles en vigueur **dans nos pays voisins**. Ce groupe de travail est sous la tutelle directe du Ministère de la Santé.